

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/116**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 17

**SÉANCE EN DATE DU 28 AOUT 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 5 : DEMANDE DE LA CASC D'ACQUERIR DES PARCELLES  
COMMUNALES EN ZONE INDUSTRIELLE SUD DE SARRALBE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire,  
A la demande de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de  
l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide de céder à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences les parcelles communales disponibles et commercialisables en zone d'activités Sud de Sarralbe cadastrées section 29 n° 486,487 et 490 d'une superficie totale de 3 306 m<sup>2</sup> au prix de 10 €/m<sup>2</sup> soit 33 060 € pour l'ensemble de ces 3 parcelles,
- autorise M. le maire à signer l'acte administratif ou notarié correspondant à cette vente,
- prend acte que les frais éventuels de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 2 septembre 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 2 septembre 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT